

14ème législature

Question N° : 33311	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >activités	Analyse > TPE. pérennité.
Question publiée au JO le : 23/07/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 19/11/2013 Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 08/07/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le moral des dirigeants de TPE. L'enquête du deuxième trimestre 2013 lancé par le « baromètre des TPE » indique d'une manière nette que ce secteur économique très important est dans un état extrêmement critique. Les professionnels de ce secteur rejettent le monde politique accusant ses représentants d'incompétence et de mépris envers les véritables problèmes. Selon eux la crise économique extrême qui frappe la France est le résultat non pas d'une crise brutale mais du déséquilibre structurel. Dans cette étude les patrons de TPE dénoncent le chômage de masse, la fonctionnarisation de la société, ainsi que le déficit et l'endettement de l'État. De ce fait, le traitement social du chômage, les gaspillages créés par le millefeuille structurel, l'assistanat qui entraîne une importante fiscalité du monde du travail sont les causes de la crise. Il lui demande donc s'il ne serait pas raisonnable d'abandonner les traitements symptomatiques qui ont échoués pour arriver enfin à un traitement réel de la maladie.